

mais l'effet était négligeable si on n'y restait que peu de temps. De qui relève cette question?

**M. McCarthy:** Voilà un exemple excellent de la difficulté. Nous étions au courant des dangers que comportaient les appareils de radioscopie du pied, surtout dans le cas des enfants qui sont plus petits et donc plus près de la source de radiation, mais la loi ne nous permettait pas de faire quoi que ce soit. Nous ne pouvions qu'essayer de convaincre les provinces qui étaient, elles, autorisées à agir. Plusieurs d'entre elles ont interdit qu'on s'en serve.

**Le président suppléant:** Me dites-vous que cette question relève du domaine provincial?

**M. McCarthy:** Oui, pour ce qui est de l'opération et de l'usage de l'appareil.

**M. Bird:** L'usage et l'opération, mais non la conception, à laquelle la présente loi s'appliquerait.

**Le sénateur Grosart:** La fabrication, l'importation et la vente.

**Le président suppléant:** Que se passe-t-il au sujet d'autres appareils après que les clients les ont achetés? Relèvent-ils de la compétence provinciale?

**M. McCarthy:** Oui.

**Le président suppléant:** Cela répond à votre question de façon satisfaisante, sénateur Grosart?

**Le sénateur Grosart:** Je sais que M. McCarthy m'a bien compris et je n'insisterai pas davantage.

Je me demande maintenant si on pourrait nous fournir une liste approximative du genre de dispositifs qui seront soumis aux règlements. Nous ne savons pas exactement en quoi consiste ce dont nous devons nous occuper. Nous avons une description technique, mais pourriez-vous nous donner quelques exemples? Nous supposons qu'il existe des abus que vous voulez supprimer. Je ne veux pas que vous mentionniez un produit ou un fabricant particulier, mais que vous nous précisiez ce dont il s'agit vraiment. Vous avez parlé des appareils de radioscopie et des appareils de télévision en couleur.

**M. Booth:** Je crois qu'il faut d'abord classer les divers appareils en catégories afin de nous permettre d'établir des règlements uniformes dans le cas de chaque catégorie. C'est ce que nous sommes maintenant à faire.

Par exemple, pour ce qui est des appareils de radiographie, les règlements ne seront pas les mêmes pour les appareils utilisés en médecine à des fins de diagnostic que pour ceux dont on se sert dans un but thérapeutique; il

faudra encore une autre catégorie dans le cas des appareils utilisés par l'industrie. Ceux-ci seront encore subdivisés, parce qu'ils sont utilisés en radiographie, soit pour examiner des pièces de fonderie, chercher des défauts, etc. Lorsque les catégories auront été établies, les règlements seront rédigés en fonction de chacune d'entre elles.

Il existe également d'autres usages industriels. Par exemple, et je suppose qu'il s'agit vraiment ici du domaine scientifique, il y a la diffraction des rayons X. C'est un appareil servant à analyser les structures métalliques en examinant la réflexion des rayons X. L'usage de l'appareil de diffraction des rayons X est très répandu. Il comporte des problèmes spéciaux et des caractéristiques distinctes que nous voulons réglementer.

Maintenant, passons aux micro-ondes. On se sert de fours à micro-ondes dans les restaurants et dans les distributrices pour chauffer les aliments et les breuvages rapidement, dans les hôpitaux pour la stérilisation et dans les laboratoires de recherches à des fins spéciales. Voici un exemple des difficultés qu'on peut rencontrer. Les Américains ont signalé récemment qu'ils ont fait un test à l'hôpital Walter Reed, à Washington. Sur environ 40 étuves que l'hôpital comptait, on a trouvé que 36 d'entre elles avaient des fermetures de portes défectueuses, occasionnant une fuite de radiation par la peinture de la porte. C'est là le genre de règlement que nous devons étudier. Les fermetures de portes et les systèmes à enclenchement doivent être en bon état, parce que la radiation est coupée lorsque la porte est ouverte. Cela dépend d'un interrupteur qui, dans certains cas, n'est ni bien ajusté, ni bien conçu. Ainsi, la porte peut être légèrement entrouverte et une quantité de radiation peut sortir par la fente.

Dans le domaine des lasers, nous ne faisons que commencer à en venir aux prises avec le problème. On en fait certainement un grand usage, mais on s'en sert présentement dans les chantiers techniques pour déterminer les niveaux et les rapports rectilignes des constructions. On les utilise aussi dans des outils destinés à forer des matières très dures, comme les diamants. Nous devons nous préoccuper de dangers très subtils, parce que même les réflexions peuvent présenter des risques.

**Le président suppléant:** On s'en sert également en soudure, etc.

**M. Booth:** Oui, dans le cas de la microsoudure spéciale.